

Restaurant « Le Freiberg » – OBERNAI

CONNAISSANCE DE L'ETABLISSEMENT

PROPRIETAIRE/EXPLOITANT : Monsieur et Madame Sacha et Sonia BENDER

ETABLISSEMENT : 46, Rue du Général Gouraud
67210 OBERNAI

STATUT JURIDIQUE : Fonds : S.A.R.L – « Sonia et Sacha »
Murs : S.C.I « Le Freiberg »

FORMATION / EXPERIENCE PROFESSIONNELLE : Monsieur Sacha BENDER est titulaire d'un C.A.P »Cuisinier ». Il dispose d'une expérience professionnelle de plus de 25 ans dans la branche en tant que cuisinier et chef de cuisine. Son épouse, Madame Sonia BENDER dispose d'un BTH en hôtellerie. Elle dispose d'une expérience professionnelle confirmée dans le domaine de L'Hôtellerie-restauration (Assistante de Direction, Responsable Commerciale...)

PROJET

DESCRIPTION :

Suite à la reprise du restaurant en novembre 2010 et après trois années d'exploitation satisfaisantes, les époux BENDER ont souhaité moderniser leur nouvel outil de travail, afin de leur rendre plus fonctionnel et mieux adaptés aux attentes des clientèles.

Le projet consiste à :

- Réaménager et restructurer l'ancienne cuisine, afin de respecter les normes d'hygiène et la marche en avant ;
- Acquérir du nouveau matériel professionnel de cuisine ;
- Aménager une nouvelle entrée du restaurant équipée d'un sas et accessible aux PMR ;
- Climatiser l'ensemble du restaurant, étant donné que l'établissement ne dispose pas de terrasse pour les mois d'été.

DEBUT/FIN DES TRAVAUX : Du 1er juillet au 15 août 2013.

MONTANT TRAVAUX ELIGIBLES :
Montant total H.T. estimé à : 296.623 €
Montant H.T. éligible : **296.623 €**

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL :

Emprunt 1	200.000 €	CIC à 2,5% sur 10 ans
Emprunt 2	81.373 €	Oséo sur 5 ans à 2,8%
Département 67	15.250 €	Aide plafonnée

AIDE FINANCIERE SUSCEPTIBLE D'ETRE ACCORDEE ET CONTREPARTIES :

S'agissant d'un projet situé en zone de plaine, il est proposé d'attribuer à la **S.A.R.L « Sonia et Sacha »** gérée par les époux BENDER une subvention plafonnée à **15.250 €** (*selon critères et dans le respect du Régime de Minimis*), correspondant à **15 %** du montant H.T éligible, au titre de l'aide en faveur de la restauration traditionnelle.

L'aide financière est conditionnée par la mise en œuvre de **contreparties** élaborées suite au diagnostic effectué par la **C.C.I.** en partenariat avec l'ADT, à savoir :

- Suivre un stage de formation sur les techniques d'accueil en restauration de la clientèle étrangère (Asie et Europe de l'est).

OBSERVATION :

- Les gérants sont en cours de certification, afin d'obtenir le titre de « Maître restaurateur »
- La SCI prendra en charge les travaux liés au gros œuvre pour un montant estimé à 226.777 euros (non éligible)

Bureau du 26 septembre 2013
Avis : Favorable